



**LA SCINTILLANTE**  
Les foulées **solidaires** contre le **cancer**

**5<sup>e</sup> édition**  
**LYON – Parc**  
**de la Tête d'Or**  
**Dimanche 29**  
**septembre 2024**

# OFFRE ENTREPRISES 2024



**5 km**  
Marche



**9 km**  
Course à pied  
Marche rapide

CENTRE  
DE LUTTE  
CONTRE LE CANCER **LEON  
BERARD**



# Sommaire

- P. 3 **La Scintillante,  
un événement sportif  
et solidaire au profit  
du Centre Léon Bérard**
- P. 4 **Présentation  
du Centre Léon Bérard**
- P. 5 **Retour sur  
l'édition 2023**
- P. 6 **Les avantages  
en tant qu'équipe  
entreprise**
- P. 7 **Les conditions  
tarifaires**
- P. 8 **Votre participation  
en 4 étapes**
- P. 9 **Formulaire  
d'inscription**
- P. 10 **Conditions  
générales de vente**



# La Scintillante,

UN ÉVÉNEMENT SPORTIF ET SOLIDAIRE AU PROFIT  
DU CENTRE LÉON BÉRARD

## L'ÉVÉNEMENT

**LYON - Dimanche 29  
septembre 2024  
en matinée**

**2 parcours – 3 allures  
sans chronomètre**



**5 km**  
Marche



**9 km**  
Course à pied  
Marche rapide



## OBJECTIF DE COLLECTE

**300 000 € pour la  
recherche contre le  
cancer menée au Centre  
Léon Bérard, à Lyon**



## PARTICIPER À LA SCINTILLANTE, C'EST :

- Soutenir la lutte contre le cancer
- Sensibiliser et fédérer vos salariés
- Partager un moment riche en émotions
- Communiquer sur cet engagement



**Pour toute question : inscrivez-vous à l'une  
de nos réunions d'information en visio.**





# Présentation du Centre Léon Bérard

Le Centre Léon Bérard est le Centre de lutte contre le cancer de Lyon et de Rhône-Alpes.



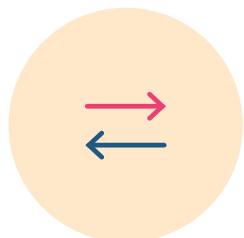
**+ 41 000 patients**

**IL EST À LA FOIS UN HÔPITAL ET UN CENTRE DE RECHERCHE RECONNU AU NIVEAU INTERNATIONAL.**



**+ 600 chercheurs**

Il favorise les interactions entre médecins et chercheurs afin d'accélérer la mise au point de nouveaux traitements.



**1 objectif :**

Réduire les délais entre les découvertes faites par les chercheurs en laboratoire et leurs applications au bénéfice des patients d'aujourd'hui et de demain.



**Le cancer en chiffres**

**400 000** nouveaux cas diagnostiqués chaque année

**1<sup>re</sup>** cause de mortalité en France

**1 personne sur 3** concernée au cours de sa vie

# Retour sur l'édition 2023



MERCI À TOUTES LES ENTREPRISES  
QUI ONT PARTICIPÉ EN 2023 !

ACOSS  
ADENES  
ADVANCED BIODESIGN  
ALCYOR  
AMAZON FRANCE TRANSPORT  
AOSTE SNC  
APICIL  
AXA ATOUT COEUR  
AXERIA  
BASTIDE MEDICAL  
BARREAU DE LYON  
CRÉDIT MUTUEL PROFESSIONS DE SANTÉ  
DEEPLINK MEDICAL  
DHL EXPRESS  
EFOR GROUP  
ERARD PRO  
EVOTEC  
FOT IMPRIMEUR  
FROMONT BRIENS  
GCC RHÔNE ALPES

GLOBALIANS  
GT LOGISTICS  
HOLDING TEXTILE HERMES  
KTR FRANCE  
LAB  
LAMBERT ET VALETTE  
L'EMBARCADÈRE  
LES TRICOLORES  
LINCOLN  
MALAKOFF HUMANIS  
MEDAC  
MERCK FRANCE  
MERSEN  
MFRESH  
NATIXIS PARTNERS  
NEMERA  
NETRIS PHARMA  
PHARMACIE DES LUMIÈRES  
PHARMONLY  
PONCIN MÉTAL

RENAULT TRUCKS  
SADE CGHT  
SAFRAN LANDING SYSTEMS  
SCALIAN  
SIA PARTNERS  
SII  
SMEF AZUR  
SODIAAL  
SOROVIM  
SYMATESE GROUP  
TENOR  
TERIDEAL  
UNANIME-ARCHITECTES  
VERGERS ECORESPONSABLES  
VIAJURIS CORPORATE  
VILLE DE CORBAS  
VITALYS  
WMH PROJECT  
WOEHL  
YDES



Plus de  
**5 300**  
participants

dont  
**1 200**  
collaborateurs

de **60**  
entreprises  
différentes

**330 000 €**  
de dons  
collectés



# Les avantages en tant qu'équipe entreprise



## DES RÉUNIONS D'INFORMATION

toutes les semaines, en visio

Inscrivez-vous à l'une de nos réunions pour découvrir plus en détails l'événement et les modalités d'inscription. Nous répondrons à vos questions ! **Choisissez la date qui vous convient en cliquant sur ce lien.**



## UNE INSCRIPTION FACILITÉE

grâce à notre plateforme en ligne dédiée

Gérez facilement les inscriptions des collaborateurs de votre entreprise grâce à un accès à notre plateforme en ligne dédiée, simple d'utilisation.



## UN GAIN DE TEMPS

avec un retrait groupé des dossards et t-shirts

En désignant un chef d'équipe, profitez du retrait groupé de vos dossards et t-shirts les jours précédant l'événement, quels que soient les parcours choisis.



## UN T-SHIRT

La Scintillante offert

Courez ou marchez aux couleurs de La Scintillante ! Un t-shirt sera offert à tous vos collaborateurs participants.



## UNE PHOTOGRAPHIE

de votre équipe

Immortalisez la participation de vos collaborateurs grâce à nos photobooths et nos photographes bénévoles, et retrouvez vos photos à télécharger sur une galerie en ligne.






## UN DON DÉDUCTIBLE

de l'impôt sur les sociétés

Bénéficiez d'un coup de pouce pour votre générosité : votre don est déductible de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60 % de son montant.



# Les conditions tarifaires

	de <b>1 à 25</b> participants	de <b>26 à 50</b> participants	à partir de <b>51</b> participants
<b>Don à reverser au CLB</b> <i>Le don est déductible de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60%</i>	1 000 € minimum <i>coût réel : 400 €</i>	2 000 € minimum <i>coût réel : 800 €</i>	4 000 € minimum <i>coût réel : 1 600 €</i>
<b>Frais d'inscription par participant*</b>	 30 € HT		
<b>Stand</b> <i>en option, voir ci-contre</i>	 à partir de 650 € HT pour 9m <sup>2</sup>		



**Pour toute question : inscrivez-vous à l'une de nos réunions d'information en visio.**

## OPTION OFFERTE

### Boostez votre engagement, créez votre cagnotte en ligne !

Collectez des dons supplémentaires pour la recherche contre le cancer en ouvrant une cagnotte aux couleurs de votre entreprise, sur notre plateforme en ligne gratuite.

Renforcez votre engagement et incitez vos collaborateurs et votre réseau à faire un don pour faire avancer ensemble la lutte contre le cancer !

La plateforme de collecte de dons est simple d'utilisation et 100 % sécurisée. Pour en savoir plus, contactez-nous.



### BON À SAVOIR

Les dons réalisés sur votre cagnotte en ligne permettent à chaque donateur de bénéficier d'un reçu fiscal.

Ces dons donnent droit à 66 % de réduction fiscale pour les particuliers et 60 % pour les entreprises.

## OPTION STAND

### Réservez votre stand sur le village de La Scintillante !

Gagnez en visibilité, valorisez l'engagement de votre entreprise auprès de tous les autres participants (plus de 5 500) et rassemblez vos collaborateurs le jour de l'événement. Chaque stand est équipé d'une table et de deux chaises.

*Nombre de stands limité.*

\* Les frais d'inscription permettent de couvrir les frais administratifs et organisationnels de l'événement.

# Votre participation en 4 étapes

AVANT LE  
12 SEPTEMBRE 2024  
AU PLUS TARD \*

1



## REmplir le FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Précisez :

- les coordonnées du chef d'équipe
- le nombre de salariés que vous souhaitez inscrire.

**Lors de votre inscription, vous réservez un nombre minimum de dossards. Vous serez ensuite facturé au réel, selon le palier dans lequel vous vous situez.**

\* Les inscriptions entreprises pourront être fermées avant la date prévue si le nombre maximum de dossards réservés est atteint.

AVANT LE  
19 SEPTEMBRE 2024

3



## INSCRIPTION DES SALARIÉS PARTICIPANTS

Pour l'inscription des collaborateurs, deux options sont possibles :

- Soit le chef d'équipe inscrit lui-même les collaborateurs intéressés,
- Soit il partage le lien d'inscription propre à votre entreprise pour que les collaborateurs s'inscrivent eux-mêmes.

*Quelle que soit l'option retenue, le chef d'équipe pourra suivre les inscriptions de ses collaborateurs en temps réel.*

À RÉGLER AVANT LE  
31 DÉCEMBRE 2024

4



## FACTURATION ET APPEL DE FONDS

Après l'événement, vous recevrez la facture établie en fonction du nombre d'inscriptions enregistrées et de vos options éventuelles.

Vous recevrez aussi un appel de fonds correspondant au don à reverser au profit du Centre Léon Bérard.

*La facture et l'appel de fonds devront être réglés avant le 31 décembre 2024.*



**POUR TOUTE QUESTION RELATIVE À VOTRE INSCRIPTION, CONTACTEZ :**

Clara Papa et Hélène Grevot - entreprises@lascintillante.fr – 04 78 78 29 14 – 04 69 16 66 75

**OU INSCRIVEZ-VOUS À L'UNE DE NOS RÉUNIONS D'INFORMATION.**



# Formulaire d'inscription



À RETOURNER SIGNÉ À L'ADRESSE SUIVANTE :  
ENTREPRISES@LASCINTILLANTE.FR

Le nombre de dossards étant limité, nous vous conseillons de nous retourner au plus tôt le formulaire complété.

## 1. ENTREPRISE

Raison sociale : .....

Adresse : .....

Code postal : .....

Ville : .....

### FACTURATION (si différent) :

Raison sociale : .....

Adresse : .....

Code postal : .....

Ville : .....

### CONTACT DU CHEF D'ÉQUIPE

Nom et prénom : .....

Fonction : .....

Téléphone : .....

E-mail : .....

2. Indiquer ici le nombre de dossards minimum que vous souhaitez réserver, même si celui-ci n'est pas définitif à ce jour : .....

3. Merci de bien vouloir compléter le tableau ci-dessous en tenant compte des paliers :

	Prix unitaire HT	Quantité	Total HT	Taux TVA	Total TTC
Frais d'inscription	30 €			20 %	
Don (palier minimum ci-dessous)		1	Non soumis à la TVA		
Option 1 : Stand	650 €			20 %	
Option 2 : Collecte de dons en ligne	GRATUIT	<input type="checkbox"/>	-	-	-
Total	-	-		-	

4.  J'accepte les conditions générales de l'Offre Entreprises de La Scintillante (voir page 10).  
 Je confirme avoir pris connaissance des modalités de facturation en cas de différence entre le nombre de dossards indiqué sur le bon de commande et le nombre réel d'inscrits à l'événement (voir page 10 – article 3).

Lieu et date : .....

Nom, prénom et fonction du signataire : .....

Signature :



### RAPPEL DES TARIFS

**De 1 à 25 collaborateurs**  
30 € HT de frais d'inscription par collaborateur  
+ don de 1 000 € minimum  
Option Stand : à partir de 650 € HT

**De 26 à 50 collaborateurs**  
30 € HT de frais d'inscription par collaborateur  
+ don de 2 000 € minimum  
Option Stand : à partir de 650 € HT

**À partir de 51 collaborateurs**  
30 € HT de frais d'inscription par collaborateur  
+ don de 4 000 € minimum  
Option Stand : à partir de 650 € HT

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE OFFRE ENTREPRISES – LA SCINTILLANTE 2024

**1 - Objet :** Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de régir les relations entre la Société ou CSE participant et Le Centre Léon Bérard (Centre de lutte contre le cancer de Lyon et Rhône-Alpes, domicilié au 28 rue Laennec, 69008 Lyon) à l'occasion de LA SCINTILLANTE via l'Offre Entreprises.

La Société participante engage sa participation par l'intermédiaire d'un contrat composé du formulaire d'inscription signé par ses soins et des présentes conditions générales de vente qui forment un tout indissociable. Le présent contrat annule et remplace tout accord écrit ou verbal ayant pu intervenir entre les parties.

**2 - Modalités de participation :** Les inscriptions sont obligatoires et sont ouvertes du jeudi 25 avril 2024 au jeudi 12 septembre 2024 minuit pour l'Offre Entreprises. La Société valide sa participation via la signature du formulaire d'inscription qui lui a été communiqué par le Centre Léon Bérard. Le contrat porte sur l'édition 2024 de LA SCINTILLANTE et prend effet à compter de sa signature par la Société participante. Ce contrat doit être transmis signé au Centre Léon Bérard au plus tard le 12 septembre 2024. La clôture des inscriptions individuelles de chaque collaborateur est fixée au jeudi 19 septembre 2024 à minuit via un lien internet spécifique à la Société participante qui lui sera communiqué par le Centre Léon Bérard.

**3 - Conditions financières :** En contrepartie des droits et avantages qui lui sont consentis aux termes du contrat, la Société participante s'engage à verser, a minima, au Centre Léon Bérard la somme mentionnée sur le formulaire d'inscription. Le règlement devra être versé au Centre Léon Bérard avant le 31 décembre 2024. Cette somme sera à payer en euros par carte bancaire, chèque ou virement bancaire à l'ordre du Centre Léon Bérard. Si le nombre de participants à l'événement est égal au nombre de dossards commandés lors de la signature du formulaire d'inscription, le montant de la facture transmise par le Centre Léon Bérard sera équivalent au montant indiqué sur le formulaire d'inscription. Si le nombre de participants à l'événement est supérieur ou inférieur au nombre de dossards commandés lors de la signature du formulaire d'inscription, la totalité des dossards sera facturée au tarif en vigueur selon le palier d'inscrits atteint.

Dans l'hypothèse où la Société participante souhaiterait annuler l'inscription d'un ou plusieurs

collaborateurs à LA SCINTILLANTE 2024 alors même que ce ou ces collaborateurs seraient déjà inscrits, l'annulation devra être notifiée par écrit au Centre Léon Bérard. Si cette annulation est effectuée après le jeudi 19 septembre 2024 à minuit, la Société participante sera tenue de régler cette ou ces inscriptions. Si cette annulation est effectuée avant le jeudi 19 septembre 2024 à minuit, la Société ne sera pas tenue de régler les frais d'inscription relatifs à ce ou ces collaborateurs.

Dans l'hypothèse où la Société participante souhaiterait annuler sa participation à LA SCINTILLANTE 2024 alors même que des collaborateurs seraient déjà inscrits, l'annulation devra être notifiée par écrit au Centre Léon Bérard. Si cette annulation est effectuée après le jeudi 19 septembre 2024 à minuit, la Société participante sera tenue de régler l'intégralité des dossards réservés sur la plateforme d'inscription et le don correspondant. Si cette annulation est effectuée avant le jeudi 19 septembre 2024 à minuit, aucun règlement ne sera demandé à la Société. Enfin, dans le cas où aucun collaborateur n'est inscrit à l'événement via la plateforme d'inscription après le 19 septembre minuit, le formulaire d'inscription signé sera considéré comme nul.

### 4 - Prestations et responsabilités

**4.1 Stand :** Les Sociétés ayant commandé un stand doivent être en possession d'une assurance de responsabilité civile sous peine de s'en voir refuser l'accès. Le stand permet notamment d'installer du matériel sur le périmètre du stand. Les organisations sont responsables de leur matériel et l'organisateur ne pourra pas être tenu responsable de tout vol ou dégât infligé à ce matériel. Par ailleurs, aucun matériel ou produit ne pourra être disposé ou distribué en dehors du périmètre du stand. Le nombre de stands étant limité, le Centre Léon Bérard attribuera les stands ainsi que leur localisation en fonction de la date de demande de location, et ce dans la limite des stands disponibles.

**4.2 Retrait groupé des dossards :** Un retrait groupé des dossards de l'ensemble de l'équipe entreprise est proposé à la Société participante. En acceptant cette facilité, le chef d'équipe s'engage à attribuer les dossards nominativement après contrôle de la pièce d'identité et à émarger la liste des personnes inscrites fournie par l'organisateur. Sur demande de l'organisateur, il doit être en mesure de fournir cette liste le jour de l'événement et dans la semaine qui suit l'événement. Si une personne non inscrite obtient un dossard par le chef d'équipe, ce dernier se retrouverait engagé dans sa

responsabilité civile en cas d'accident.

**5 - Visibilité média et hors média :** La Société participante déclare être parfaitement informée du fait que sa participation à LA SCINTILLANTE 2024 ne lui confère aucun droit de visibilité ou droit de communication sur l'épreuve et déclare l'accepter sans réserve. La Société participante ne pourra se prévaloir de la qualité de partenaire de l'épreuve. En dehors d'un stand qu'elle aurait réservé lors de la signature du formulaire d'inscription, la Société participante ne pourra en aucun cas déployer au sein de l'épreuve ou sur le parcours, un quelconque marquage tel que banderoles, panneaux, objets publicitaires volumineux, à sa marque ou à celle(s) d'un quelconque tiers. La Société participante autorise le Centre Léon Bérard à utiliser et à exploiter les images et/ou vidéos réalisées dans l'espace entreprises, sur le village ou sur le parcours de l'événement.

**6 - Sécurité et engagement :** Pour des raisons de sécurité, notamment sanitaire, le Centre Léon Bérard se réserve le droit de limiter le nombre de participants à l'événement. Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'événement. Le Centre Léon Bérard décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

**7 - En cas d'annulation de l'épreuve :** En cas de force majeure (mauvaises conditions météorologiques, raisons de sécurité (attentat, crise sanitaire...)), l'organisation se réserve le droit d'annuler l'événement ou de l'arrêter en cours. Dans le cas d'une annulation totale de l'épreuve de LA SCINTILLANTE 2024, le Centre Léon Bérard s'engage à informer au plus vite la Société participante. Aucun règlement ne pourra alors être exigé à la Société participante. La Société participante ne pourra en aucun cas demander aucune autre somme ni indemnité de quelque nature que ce soit. En cas de report de l'événement à une date ultérieure, le Centre Léon Bérard s'engage à transférer les inscriptions et les services du groupe participant sur la nouvelle date dans les mêmes conditions. Si le report n'est pas souhaité par la Société participante, le bon de commande signé pour l'édition 2024 prévue le 29 septembre sera considéré comme nul.

### 8 - En cas d'atteinte de la limite du nombre d'inscrits

**sur l'événement,** le Centre Léon Bérard se réserve le droit de clôturer les inscriptions de manière anticipée par rapport à la date annoncée. Dans ce cas, le Centre Léon Bérard s'engage à prévenir en amont de la clôture des entreprises inscrites. Le Centre Léon Bérard s'engage, dans la mesure du possible, à permettre aux entreprises d'inscrire le nombre de collaborateurs prévu sur le formulaire d'inscription, sans que cela soit assuré. En tout état de cause, seuls les collaborateurs inscrits avant la clôture des inscriptions sur la plateforme en ligne pourront participer à l'événement.

**9 - Assurances :** Le Centre Léon Bérard a souscrit en sa qualité d'organisateur de LA SCINTILLANTE, un contrat d'assurance le couvrant contre les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile dans le cadre de la manifestation. Cette garantie couvre les dommages corporels, matériels et immatériels subis par des tiers imputables à la manifestation et dont le Centre Léon Bérard serait tenu responsable. Le Centre Léon Bérard décline toute responsabilité excédentaire aux montants garantis dans sa police d'assurance « Responsabilité civile ». Chaque collaborateur de la Société participante accepte le règlement de l'épreuve au moment de son inscription sur la plateforme d'inscription. Le Centre Léon Bérard ne serait en aucun cas responsable en cas de vol, de perte ou dommages matériels ou immatériels quelconques des objets appartenant à la Société participante ou à ses salariés avant, pendant ou après l'épreuve.

**10 - Confidentialité :** Il est expressément convenu que le contrat ainsi que tous les documents, les informations et données échangés devront être considérés comme strictement confidentiels à l'égard des tiers et ne pourront être divulgués à quiconque sans l'accord des deux parties, étant précisé que le Centre Léon Bérard veillera à ce que toute personne ou toute autre entité juridique le représentant, respecte scrupuleusement cette disposition.

**11 - Validité du contrat :** La validité et l'interprétation des présentes conditions générales de vente seront régies à tous égards par la loi française. Toute difficulté concernant l'exécution de ce contrat sera résolue par une concertation entre la Société participante et le Centre Léon Bérard. À défaut de solutions transactionnelles, le conflit sera porté devant le tribunal de Lyon.



**LA SCINTILLANTE**  
Les foulées **solidaires** contre le **cancer**

CENTRE  
DE LUTTE  
CONTRE LE CANCER **LEON  
BERARD**

**lascintillante.fr**



**VOS CONTACTS :**

**Clara Papa et H el ene Grevot**  
**entreprises@lascintillante.fr**

**04 78 78 29 14 – 04 69 16 66 75**